

saurais dire, à première vue, combien il en existe; mais je ne croirais pas me tromper en affirmant qu'on en a créé au moins quarante ou cinquante depuis 1911. Chacune fut créée dans le but de débarasser les ministres de certaines tâches pour l'exécution desquelles, soit dit en toute déférence pour eux, les ministres sont payés par le peuple.

Notre situation financière est des plus alarmantes. Sans passer en revue l'exposé de chiffres que nous faisait, hier même, l'honorable ministre des Finances, je dirai qu'il nous faut commencer dès à présent à réduire les dépenses; qu'il nous faut revenir à la pratique de l'économie comme sous l'ancien régime Mackenzie. Quoi! Hier soir même, un ministre de la couronne, chargé de la direction d'un des ministères les plus importants, le ministère des chemins de fer et des Canaux, avouait que les dépenses relatives à la construction du canal de la vallée de la Trent et à l'approfondissement du canal Welland était à peu près inutiles, mais qu'il avait fallu les exécuter afin d'assurer de l'emploi aux vétérans de la guerre qui appartiennent à ces districts. L'honorable député de Guysborough (M. Sinclair) et le chef de l'opposition lui ayant demandé combien on employait d'anciens soldats à l'exécution des travaux relatifs à ces canaux-là, il a répondu qu'on en employait environ 200, bien que les dépenses, dans les deux cas, doivent représenter un total de plus de \$4,000,000. Il règne dans le pays un malaise sérieux, et le peuple ne tolérera plus bien longtemps les dépenses extravagantes que l'on fait sous les prétextes les plus frivoles.

Revenant à cette nouvelle commission, je demande si elle est bien nécessaire. J'ai le plus grand respect pour l'avis de mon très honorable ami, le leader du ministère (sir Robert Borden); cependant, étant donné ce qu'il a appris en sa qualité de parlementaire et de ministre d'Etat, est-il nécessaire de maintenir la commission du ravitaillement qui, je l'avoue candidement, a fini sa tâche d'une manière honorable et digne d'éloges? Est-il nécessaire de consigner dans le recueil de nos lois un texte qui perpétue une commission provisoire, la commission du ravitaillement, établie dans un but spécial?

En toute déférence pour le premier ministre, je dois dire que ce n'est pas dépasser les bornes que d'affirmer le contraire. Il est inutile de rendre cette commission permanente. Vu qu'elle a accompli sa tâche—l'achat de fournitures pendant la guerre—il n'est pas nécessaire, maintenant que nous

sommes revenus aux anciennes pratiques, que nous mettions ce nouveau fardeau sur les épaules des contribuables.

Je ne sais pas exactement combien cette nouvelle commission coûtera au Trésor, mais je ne crois pas me tromper beaucoup en disant qu'elle entraînera une dépense annuelle de près de \$100,000, au moins. Une armée de secrétaires, de dactylographes et de comptables a été employée, me dit-on, pendant la guerre, et cela pouvait être nécessaire durant cette époque mémorable. Les achats étaient énormes, les sommes en jeu étaient considérables, et c'était légitime.

A cette époque, je le répète, une commission spéciale devait être établie, afin de protéger le trésor public. Maintenant que la guerre a pris fin, la commission a accompli son œuvre. Je suis assuré qu'elle s'en est acquittée dignement, honorablement; et parlant de science certaine, j'affirme formellement qu'un homme du rang de sir Hormisdas Laporte ne donnerait que de bons conseils à la commission, et ne rendrait que d'excellents services au pays.

Nous rétablissons tous les services administratifs sur le pied d'avant-guerre. J'ai été membre du gouvernement pendant huit ans et pendant cinq de ces années-là, j'ai été directement responsable envers le Parlement comme mes collègues du ministère Laurier, et je sais qu'un ministre d'Etat qui est tout bonnement honnête et doué de quelque aptitude pour les affaires peut gérer son département, en prenant, bien entendu, les précautions voulues et en exerçant la surveillance nécessaire sur les dépenses qui passent tous les jours sous ses yeux. J'avais l'administration de l'un des plus grands départements, celui des Postes, et je sais que la dépense d'un tel département peut être honnêtement contrôlée avec les meilleurs résultats.

Une réquisition est adressée au fonctionnaire compétent qui doit la soumettre au sous-ministre, qui est le premier dignitaire du département, et du sous-ministre, elle passe au ministre. Chaque réquisition doit suivre une filière, et un ministre d'Etat, s'il est probe et connaît son affaire, sera entouré de bons fonctionnaires auxquels il fera confiance.

N'avons-nous pas réformé notre service civil? N'avons-nous pas majoré le traitement des sous-ministres et ne leur avons-nous pas accordé, pour ainsi dire, des pouvoirs plus vastes afin qu'ils protègent la caisse publique contre les assauts qui pourraient être livrés du dehors? Et, monsieur l'Orateur, n'avons-nous pas supprimé le